

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017  
~~~~~

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE ZAE E CARLES ST-PARGOIRE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Chantal COMBACAL, Mme Josette CUTANDA

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-36, R5211-13 et L1612-20 ;

VU le vote du budget annexe ZAE E. Carles en date du 23 janvier 2017,

VU la délibération du 20 mars 2017 par laquelle le Conseil communautaire a procédé au vote du compte administratif 2016 et du solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement 2017 est de 562 026,60€ du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2017 au lieu de 612 361,82€ prévu au budget annexe 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ZAE E. Carles St-Pargoire 2017 au sein des chapitres 001 et 16 de la section d'investissement, et d'approuver en conséquence la modification de crédits suivante à l'intérieur de la section d'investissement:

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »:** il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépenses de -50 335,22€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du solde d'exécution d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 612 361,82€
- **Chapitre 16 « Emprunts »:** il est proposé de procéder à une diminution de crédits en recettes de -50 335,22€ sur l'article 1641 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 001 dépenses ;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée d'un montant de -50 335,22 au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE E. Carles St-Pargoire 2017 :

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution d'investissement reporté »	-50 335,22€	
16-1641 « Emprunts »)		-50 335,22€

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1452 le 21/03/17

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc199357-AR-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET